



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 5 JUILLET 2019

N°46-2019

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	15	<b>FINANCES</b> Accueil périscolaire Tarifs au 1 <sup>er</sup> septembre 2019 et révision du règlement intérieur
Présents	10	
Votants	14	

◇ Convocation du 28 juin 2019 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi cinq juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 28 juin, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire  
Étaient présents : Mmes Monique JAMIN, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mme Dominique GUICHARD, MM Eric MADEC-PREVOST, Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY

Absents excusés : M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, Cécilia BRIAND, Déborah MELISSON

Procurations : Lionel TRIVIERE                      donne pouvoir à Gwénaél CRAHES  
                         Anita LEPAGE    «                      Monique JAMIN  
                         Bénédicte LECERF-CARCOUËT                      «                      Dominique GUICHARD  
                         Cécilia BRIAND    «                      Lydia LEBASTARD

✍ Nicolas BODINEAU a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'organisation et les tarifs de l'accueil périscolaire. Compte tenu du déficit constaté lors de l'élaboration du compte de résultat de l'exercice 2018 pour ce service, le Conseil Municipal propose une augmentation de 5% des tarifs votés en juillet 2017 :

Quotient Familial	Tarif 2019 en € pour $\frac{1}{2}$ heure
De 0 à 540	0,41
De 541 à 680	0,81
De 681 à 920	1,26
De 921 à 1220	1,54
De 1221 à 1500	1,64
Supérieur à 1500	1,71

Le règlement intérieur est modifié pour prendre en compte les nouveaux horaires applicables à la rentrée de septembre 2019.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le nouveau règlement intérieur.

Pour extrait conforme, le 8 juillet 2019

Pour le Maire empêché,  
L'Adjoint délégué

**Anita LEPAGE**

Accusé de réception en préfecture  
044-214402240-20190705-46-2019-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2019  
Date de réception préfecture : 10/07/2019